



**GUIDE DES BESOINS
EN SOUTIEN À LA FAMILLE**

DEUXIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**RÉGION
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

DÉCEMBRE 2006





En un coup d'œil

Les subventions en soutien à la famille	3
Situation critique	4
Parents-soutien	5
Les services de gardiennage	6
Les services de garde	6
Les services et maisons de répit.....	9
Les camps de vacances spécialisés	10
Les autres programmes et subventions	12
Revenus	12
Santé physique	13
Milieu de vie	14
Transport	15
Loisirs	17
Le plan de services	18
Votre droit de recours	19
Les associations	20
Coordonnées de l'Office des personnes handicapées du Québec	26

Légende



Téléphone



Courrier électronique



Site Internet



Les subventions en soutien à la famille

Ce tableau vous donne un aperçu des montants prévus par le programme Soutien à la famille pour votre région. La subvention maximale annuelle inclut le gardiennage, le répit et l'appui aux tâches quotidiennes.

Caractéristiques	Subvention maximale annuelle*
Enfant nécessitant peu d'attention et de soins	2 220 \$
Enfant nécessitant beaucoup d'attention et de soins	4 380 \$

Pour obtenir une subvention ou si vous désirez plus de renseignements sur le programme, communiquez avec votre **CSSS (CLSC)**.

* La subvention peut être supérieure dans le cas où il y a plus d'un enfant handicapé dans la même famille. Ces montants annuels pourraient aussi évoluer selon les budgets consentis au programme Soutien à la famille.



Situation critique

Parce que la présence d'un enfant ou d'un adulte handicapé amène des responsabilités supplémentaires, les familles se retrouvent parfois à bout de souffle.

Vous faites peut-être face, vous aussi, à un sentiment d'impuissance devant l'absence de services ou à une perte de confiance dans l'avenir et même à l'envie de « tout lâcher ».

Si vous croyez être dans une telle situation et que vous ne savez plus vers qui vous tourner, le premier organisme à contacter est votre **CSSS (CLSC)**. Si la personne handicapée reçoit des services d'un **centre de réadaptation**, celui-ci peut aussi vous aider.

S'il s'agit d'une urgence, n'hésitez pas à communiquer avec le service **Info-Santé** du CSSS (CLSC) ou à composer le **911**.

Plusieurs associations de parents de personnes handicapées offrent également un service d'écoute et de soutien. Voir à ce sujet la section « Les associations ».



Parents-soutien

Ce service n'existe pas de façon formelle dans la région, néanmoins certains organismes et associations apportent du soutien aux parents qui viennent d'avoir un diagnostic pour leur enfant. Voir à ce sujet la section « Les associations ».

Par contre, deux organismes nationaux offrent le service :

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels



sans frais 1 888 849-8729



info@aqpehv.qc.ca

Dystrophie musculaire Canada



sans frais 1 800 567-2236, poste 231



infoquebec@muscle.ca



Les services de gardiennage

Certaines associations ont une banque de gardiens et de gardiennes ou offrent un service de gardiennage. Pour savoir lesquelles peuvent vous venir en aide, communiquez avec votre **CSSS (CLSC)**, programme Soutien à la famille.



Les services de garde

Le choix d'un service de garde

Pour l'inscription de votre enfant, adressez-vous directement au centre de la petite enfance (CPE), à la garderie ou au service de garde en milieu familial de votre choix. Plusieurs services de garde acceptent les enfants handicapés. Pour consulter la liste des services de garde (incluant les bureaux coordonnateurs pour une place en milieu familial), visitez le site du **ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine** :

 www.mfacf.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le **Réseau des services à la petite enfance de l'Est du Québec** :

 418 724-6959

 info.respeq@globetrotter.net

Vous pouvez également obtenir de l'aide dans vos démarches pour trouver un service de garde en communiquant avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** :

 sans frais 1 800 567-1465

par téléscripneur 1 800 567-1477

 dprii@ophq.gouv.qc.ca



Les services de garde

Subventions

Les services de garde peuvent recevoir des subventions pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé. Deux types de subventions sont possibles :

- L'Allocation **pour l'intégration d'un enfant handicapé** peut être obtenue une fois la déficience confirmée ;
- la **Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration** vise à faciliter ou à maintenir l'intégration en service de garde d'un enfant handicapé ayant d'importants besoins.

Ce sont les services de garde, avec le consentement des parents, qui demandent ces subventions au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Soutien à l'intégration

La plupart des centres de réadaptation offrent des services de soutien pour l'intégration d'un enfant et l'adaptation des activités des services de garde.

Les services de garde en milieu scolaire

Plusieurs écoles offrent des services de garde. Pour l'inscription de votre enfant à ces services, vous devez vous adresser à **votre école** au moment de l'inscription scolaire. Si l'école n'est pas en mesure d'offrir le service, elle peut vous référer à un autre service de garde répondant mieux aux besoins particuliers de votre enfant.

Subventions

Les services de garde reçoivent une subvention pour accueillir les enfants handicapés (inscrits et présents à l'école au 30 septembre de l'année en cours). C'est l'école qui fait la demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par l'entremise de la commission scolaire.



Les services de garde

Soutien à l'intégration

Dans le cadre du plan d'intervention en services éducatifs, les services de garde peuvent faire part de leurs besoins afin d'obtenir du soutien des autres intervenants du milieu.

Le projet **Intégration sociale des enfants handicapés en milieu scolaire** offre des services en région pour faciliter l'intégration en service de garde. La demande doit être faite par le service de garde ou l'école, mais vous pouvez aussi, comme parent, obtenir de l'information :

 450 646-2714
 info@isehms.qc.ca
 www.isehms.qc.ca



Les services et maisons de répit

Répit Pabok (fin de semaine)

Déficiences intellectuelle

Enfants, personnes semi-autonomes et multihandicapées.

Pour bénéficier de ce répit, il faut être inscrit au **Centre de réadaptation de la Gaspésie – MRC Rocher-Percé** :



418 689-4286

Centres de réadaptation

Les centres de réadaptation en déficiences intellectuelles peuvent également offrir du répit spécialisé par le biais principalement de ressources de type familial (famille d'accueil). Pour obtenir ces services, vous devez vous adresser à votre **CSSS (CLSC)**.

Répit dans les camps de vacances

Plusieurs camps de vacances spécialisés offrent des fins de semaine de répit durant toute l'année. À la page suivante, nous avons répertorié quelques-uns de ces camps en indiquant (+ répit) à côté de leur nom.



Les camps de vacances spécialisés

La Maison Maguire pour les personnes handicapées (+ répit) – Saint-Omer

☎ 418 364-3131
🖱 fm89@globettroter.net

Cité-Joie (+ répit)

Capitale-Nationale

☎ 418 849-7183
🖱 www.citejoie.com

Centre de plein air Grand village (+ répit)

Chaudière-Appalaches

☎ 418 831-1677
🖱 www.grand-village.com

Camp d'été de l'Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette – Accès Plein-Air

Lanaudière

(Enfants, adolescents)

☎ 514 328-3910
🖱 www.aqst.com

Camp Papillon

Lanaudière

Déficiences physiques et déficiences multiples

☎ sans frais 1 877 937-6171
🖱 www.enfantshandicapes.com

Base de plein air Perce-Neige (+ répit)

Laurentides

Déficiences intellectuelles ou physiques, déficiences multiples

☎ 450 226-3336
🖱 www.perceneige.ca



Les camps de vacances spécialisés

Camp Garagona

Montréal

Déficiência intellectuelle



450 298-5159



www.campgaragona.qc.ca

Centre Notre-Dame-De-Fatima (+ répit)

Montréal

Déficiência auditive avec ou sans déficiência associée



514 453-7600



www.centrendfatima.com

Colonie Les bosquets

Montréal

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples



450 467-3918

Services de répit Emergo (+ répit)

Montréal, Lanaudière, Laurentides

Autisme et autres TED



514 931-2882



www.servicesderepitemergo.com

Camp Gatineau (+ répit)

Outaouais

Déficiência intellectuelle et déficiences multiples



819 777-6164



www.campgatineau.com

Fondation des aveugles du Québec

Déficiência visuelle (6-18 ans)



514 259-9470



www.aveugles.org

Pour connaître les camps de vacances ou les services des loisirs réguliers qui accueillent des enfants ou adultes handicapés, communiquez avec l'**Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine** :



418 388-2121



www.urlsgim.com



Les autres programmes et subventions

Revenus

Le soutien aux enfants

Les familles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans peuvent recevoir le paiement de soutien aux enfants dont le montant peut varier selon les revenus et la situation familiale. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ sans frais 1 800 667-9625

🖱 www.rrq.gouv.qc.ca

Le supplément pour enfant handicapé

Quels que soient leurs revenus, les familles ayant un enfant handicapé peuvent demander le supplément pour enfant handicapé dont le montant est le même pour tous. Vous devez vous adresser à la **Régie des rentes du Québec** :

☎ sans frais 1 800 667-9625

🖱 www.rrq.gouv.qc.ca

La prestation pour enfants handicapés (PEH)

Cette prestation non imposable, octroyée par le gouvernement du Canada, est destinée aux familles à revenu faible ou modeste qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée.

La prestation pour enfants handicapés (PEH) (suite)

La PEH est ajoutée aux versements mensuels de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'**Agence du revenu Canada** :

☎ sans frais 1 800 387-1194

🖱 www.cra-arc.gc.ca/benefits/cctb/menu-f.html

Le Programme d'assistance-emploi (« aide sociale »)

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans, vous n'avez plus droit à l'allocation familiale. Toutefois, votre enfant peut avoir droit aux prestations du Programme d'assistance-emploi. Vous devez vous adresser au **Centre local d'emploi** de votre secteur.

🖱 www.mess.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Les déductions fiscales

Vous pouvez avoir droit aux déductions fiscales pour enfant handicapé à charge ou pour personne handicapée au provincial et au fédéral. Demandez les formulaires et brochures explicatives à :

Revenu Québec

Les personnes handicapées et la fiscalité (IN-133)

☎ sans frais 1 800 267-6299

🖱 www.revenu.gouv.qc.ca

Revenu Canada

Renseignements concernant les personnes handicapées (RC4064)

☎ sans frais 1 800 959-3376

🖱 www.cra-arc.gc.ca/handicape

Santé physique

Équipements et fournitures

Vous pouvez obtenir une subvention pour des équipements spécialisés et des fournitures médicales (pour compenser, par exemple, le coût des couches de votre enfant de plus de trois ans). Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)** ou au **Centre local d'emploi** si vous ou votre enfant êtes bénéficiaires du Programme d'assistance-emploi.

En dernier recours, l'association **Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-St-Laurent/ Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine** peut octroyer aux membres une aide pour les besoins ou les équipements spéciaux :

☎ 418 722-7233

🖱 www.pqm.net/ressource



Les autres programmes et subventions

Santé physique (suite)

Frais de transport

Vous pouvez réclamer des frais de transport, de stationnement et d'hébergement pour vos déplacements dans le cas où votre enfant a besoin, **fréquemment et sur une base régulière**, de traitements médicaux (ex. : dialyse) ou de réadaptation. Vous devez faire une demande à votre **CSSS (CLSC)**.

De plus, si vous ou votre enfant êtes bénéficiaires du Programme d'assistance-emploi, vous pouvez également vous faire rembourser une partie des frais pour les déplacements faits pour des raisons médicales. Vous devez vous adresser à votre **Centre local d'emploi**.

Milieu de vie (à la maison)

Le Programme de soutien à domicile

Vous pouvez obtenir des services à domicile ou une subvention pour du soutien à domicile si votre enfant a besoin d'aide physique (par exemple, pour le bain d'un enfant devenu trop lourd à porter). Vous devez vous adresser à votre **CSSS (CLSC)**.

Le Programme d'adaptation de domicile

Vous pouvez obtenir une subvention pour faire adapter votre domicile (maison ou logement) afin de le rendre accessible à votre enfant. Vous pouvez avoir besoin d'une rampe d'accès, de faire agrandir les portes ou d'adapter la salle de toilette.

Pour obtenir de l'information sur le programme ou le formulaire à compléter, communiquez avec votre **municipalité** ou votre **CSSS (CLSC)**. Vous pouvez également obtenir des informations auprès de la **Société d'habitation du Québec** :

 sans frais 1 800 463-4315
 www.habitation.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Transport

Le service de transport adapté

Si votre enfant ne peut utiliser le transport en commun régulier, il peut avoir accès au service de transport adapté. Selon l'endroit où vous habitez, communiquez avec :

Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine

Cap-aux-Meules

☎ 418 986-6050

Transport adapté de la Baie

Bonaventure

☎ 418 534-3325

Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc.

Gaspé

☎ 418 368-6324

Transport adapté et collectif intégré des Marées Inc.

Grande-Vallée

☎ 418 393-3262

✉ tacim@globetrotter.net

Transport des Anses

Chandler

☎ 418 689-4144

Transport Sans Frontière Inc.

Sainte-Anne-des-Monts

☎ 418 763-7232



Les autres programmes et subventions

La carte d'accompagnement

La carte d'accompagnement en **transport interurbain par autocar** est offerte à toute personne handicapée âgée d'au moins huit ans devant être accompagnée lors de ses déplacements interurbains. Cette carte permet à la personne accompagnatrice, âgée d'au moins 14 ans, d'être exemptée des frais de transport. Pour obtenir de l'information ou un formulaire de demande à compléter, vous devez vous adresser à l'**Association des propriétaires d'autobus du Québec** :

☎ 418 522-7131
🖱 www.apaq.qc.ca

La vignette de stationnement

Si votre enfant éprouve des difficultés dans ses déplacements, la vignette de stationnement vous permet de garer votre voiture dans les espaces réservés aux personnes handicapées. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ sans frais 1 800 361-7620
🖱 www.saaq.gouv.qc.ca

Le Programme d'adaptation de véhicule

Une subvention peut vous permettre d'adapter le véhicule familial afin d'en faciliter l'accès à votre enfant et le rendre sécuritaire.

Le Programme d'adaptation de véhicule (suite)

Vous devez vous adresser à la **Société de l'assurance automobile du Québec** :

☎ sans frais 1 800 525-7719
🖱 www.saaq.gouv.qc.ca



Les autres programmes et subventions

Loisirs

Le Programme d'accompagnement en loisir

Afin que votre enfant ait accès à des activités de loisir, l'organisme qu'il fréquente peut obtenir une subvention pour défrayer les services d'un accompagnateur. Pour plus de renseignements sur le programme, adressez-vous aux organismes suivants :

Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

☎ 418 388-2121

Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

☎ 418 388-2870

🖱 www.urlsgim.com

Le programme d'accès gratuit pour l'accompagnateur

Les services concernant l'accès gratuit aux sites touristiques ou aux activités de loisir pour l'accompagnateur peuvent différer d'une municipalité à l'autre. Communiquez avec le **service des loisirs de votre municipalité**.



Le plan de services

L'élaboration d'un plan de services permet de faire une bonne évaluation des besoins de votre enfant **dans chaque domaine d'activité** (services de garde, école, travail, loisirs, transport, etc.) ainsi que de vos besoins en soutien à la famille. Par la suite, cette évaluation servira à organiser les services requis avec la collaboration des intervenants impliqués. Voici la démarche à suivre pour obtenir un plan de services.

Pour un enfant ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement :

- si votre enfant reçoit des services d'un centre de réadaptation, vous devez en faire la demande ;
- s'il ne reçoit pas de services d'un centre de réadaptation, vous devez vous adresser au **CSSS (CLSC)**.

Pour un enfant ayant toute autre déficience, il faut communiquer avec le centre de réadaptation approprié, selon sa déficience.

L'**Office des personnes handicapées du Québec** peut également vous aider à amorcer une démarche de plan de services, et ce, quelle que soit la déficience de votre enfant. Vous pouvez aussi obtenir gratuitement une copie du guide intitulé « Je commence son plan de services » pour vous aider à identifier les besoins de votre enfant. Pour obtenir des services ou le Guide, communiquez avec l'**Office** :

- ☎ sans frais 1 800 567-1465
- ☎ par téléscripneur 1 800 567-1477
- ✉ dpil@ophq.gouv.qc.ca
- 🌐 www.ophq.gouv.qc.ca



Votre droit de recours

Si vous n'êtes pas satisfaits des services offerts ou reçus ou que vous êtes en désaccord avec une décision rendue à votre égard, vous devez utiliser les procédures de révision et de plaintes prévues par les organismes concernés.

Il est important de faire cette démarche par écrit, en expliquant les motifs de vos insatisfactions et en notant le nom des personnes contactées. Conservez une copie des lettres et des documents que vous envoyez.

S'il s'agit d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, le **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine** peut vous aider à formuler votre plainte et vous accompagner au besoin :

☎ 418 368-7433 ou, sans frais, 1 877 767-2227
✉ caapbsl@globetrotter.net

Dans tous les cas, vous pouvez également communiquer avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** qui offre du soutien-conseil et de l'accompagnement aux personnes handicapées ou à leur famille :

☎ sans frais 1 800 567 1465
par téléscripteur 1 800 567-1477
✉ dprii@ophq.gouv.qc.ca



Les associations

Associations offrant des services de soutien aux familles :

**Association de défense des droits et intérêts
des personnes handicapées de Gaspé**

(MRC Côte-de-Gaspé)

37, rue Chrétien, local 25

Gaspé G4X 1E1

☎ 418 368-6585

📧 addphgi@globetrotter.net

**Association d'entraide pour la santé mentale
de la Gaspésie inc.**

221, boul. Perron Ouest

New Richmond G0C 2B0

☎ 418 392-4888

📧 lapasserelle@globetrotter.net

Association des handicapés Val-Rosiers inc.

47, rue des Loisirs, B. P. 8

Rivière-au-Renard G4X 5M9

☎ 418 269-5606

**Association des personnes handicapées
Action Chaleurs**

238, avenue Port-Royal

Bonaventure G0C 1E0

☎ 418 534-4243, poste 227

📧 aphac@globetrotter.net

🌐 www.simarts.com/aphac



Les associations

Association des personnes handicapées des Îles

1021, chemin du Grand-Ruisseau

Fatima, Îles-de-la-Madeleine G4T 1C9

☎ 418 986-5535

Association des personnes handicapées

secteur CLSC L'Estran inc.

6, rue du Couvent

Grande-Vallée G0E 1K0

☎ 418 393-2434

Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles

213-A, boulevard Perron Est

Caplan G0C 1H0

☎ 418 388-2836

Association des TCC et ACV de la Gaspésie et des Îles

20, rue des Fauvettes

Maria G0C 1Y0

☎ 418 759-5120 ou, sans frais, 1 888 278-2280

✉ tccacv@globetrotter.net

🌐 www.quebectel.com/traumcer/

Association La Croisée

230, route du Parc, bureau E-309

Sainte-Anne-des-Monts G4V 2C4

☎ 418 763-7919



Les associations

Association « La Joie de Vivre inc. »

Centre pour personnes handicapées

440, boulevard Pabos

Pabos G0C 2H0

☎ 418 689-4488

✉ handicap@globetrotter.net

Association pour personnes handicapées de Murdochville

365, avenue Miller, C.P. 1192

Murdochville G0E 1W0

☎ 418 784-2444

Centre Accalmie (santé mentale)

66, rue Alexandre

Pointe-à-la-Croix G0C 1L0

☎ 418 788-2406

✉ accalmie@globetrotter.net

Centre communautaire l'Éclaircie (santé mentale)

Îles-de-la-Madeleine

Cap-aux-Meules G0B 1B0

☎ 418 986-6456

Droits et recours en santé mentale

60, boulevard Perron Ouest

Caplan G0C 1H0

☎ 418 388-2506 ou, sans frais, 1 800 463-6192

✉ droitsrec@globetrotter.net



Les associations

Épilepsie Gaspésie-Sud (MRC Bonaventure)

176, boulevard Gérard-D.-Lévesque Ouest, C. P. 337

Paspébiac G0C 2K0

☎ 418 752-6819

✉ epilepsieg@globetrotter.net

🌐 www.epilepsiegaspesiesud.com

Groupe d'action sociale et psychiatrique des Monts

230, route du Parc, suite RB012

Sainte-Anne-des-Monts G4V 2C4

☎ 418 763-2321

✉ gaspchm@globetrotter.net

La Maison Maguire inc.

303 A, Route 132 Ouest

Saint-Omer G0C 2Z0

☎ 418 364-3131

✉ fm81@globetrotter.net

Le centre de ressourcement, de réinsertion et d'intervention (santé mentale)

37, rue Chrétien, local 27, C. P. 6147

Gaspé G4X 2R6

☎ 418 368-7345

✉ crri@globetrotter.net

L'Éclaircie (santé mentale)

307, rue Mgr-Ross Est

Chandler G0C 1K0

☎ 418 689-6100

✉ eclaircie@globetrotter.net



Les associations

Regroupement des associations de personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles Inc.

205, boulevard York Ouest, local 319, Pavillon Cantin
Gaspé Harbour G4X 2T1

☎ 418 368-6961

📧 raphgi@globetrotter.net

Ressource d'aide aux personnes handicapées

105, avenue de Grand-Pré, suite 103
Bonaventure G0C 1E0

☎ 418 534-5676

📧 respier@globetrotter.qc.ca

Société d'autisme régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

C. P. 44, succursale A

Rimouski G5L 7B7

☎ 418 725-2575 ou, sans frais, 1 877 725-2575

📧 sarbslgi@globetrotter.net

Organismes nationaux

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec

☎ sans frais 1 800 567-1788

📧 info@spina.qc.ca

🌐 www.spina.qc.ca



Les associations

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

☎ sans frais 1 877 842-4006
✉ aqepa@qc.aira.com
🖱 www.surdite.org/aqepa

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

☎ sans frais 1 888 849-8729
✉ info@aqpehv.qc.ca
🖱 www.aqpehv.qc.ca

Association québécoise des personnes de petite taille

☎ 514 521-9671
✉ info@aqppt.org
🖱 www.aqppt.org

Association québécoise du syndrome de Rett

☎ 514 486-1311
✉ info@rettsyndromeqc.org
🖱 www.rettsyndromeqc.org

Association québécoise du syndrome Gilles de la Tourette

☎ 514 328-3910
✉ info@aqst.com
🖱 www.aqst.com

Organismes nationaux (suite)

Dystrophie musculaire Canada

☎ sans frais 1 800 567-2236, poste 231
✉ infoquebec@muscle.ca
🖱 www.muscle.ca



Coordonnées de l'Office

Office des personnes handicapées du Québec

 sans frais 1 800 567-1465
par téléscripneur 1 800 567-1477
 dpji@ophq.gouv.qc.ca
 www.ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter le **Centre de documentation** de l'Office qui possède une collection de 20 000 documents touchant différents sujets concernant les personnes handicapées. Un service de prêt ainsi que du soutien dans votre recherche de documentation vous sont offerts :

 sans frais 1 888 264-2362
 documentation@ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le **catalogue** répertoriant l'ensemble des documents du Centre de documentation directement sur le site de l'Office au :

 www.ophq.gouv.qc.ca



Office des personnes
handicapées

Québec 